

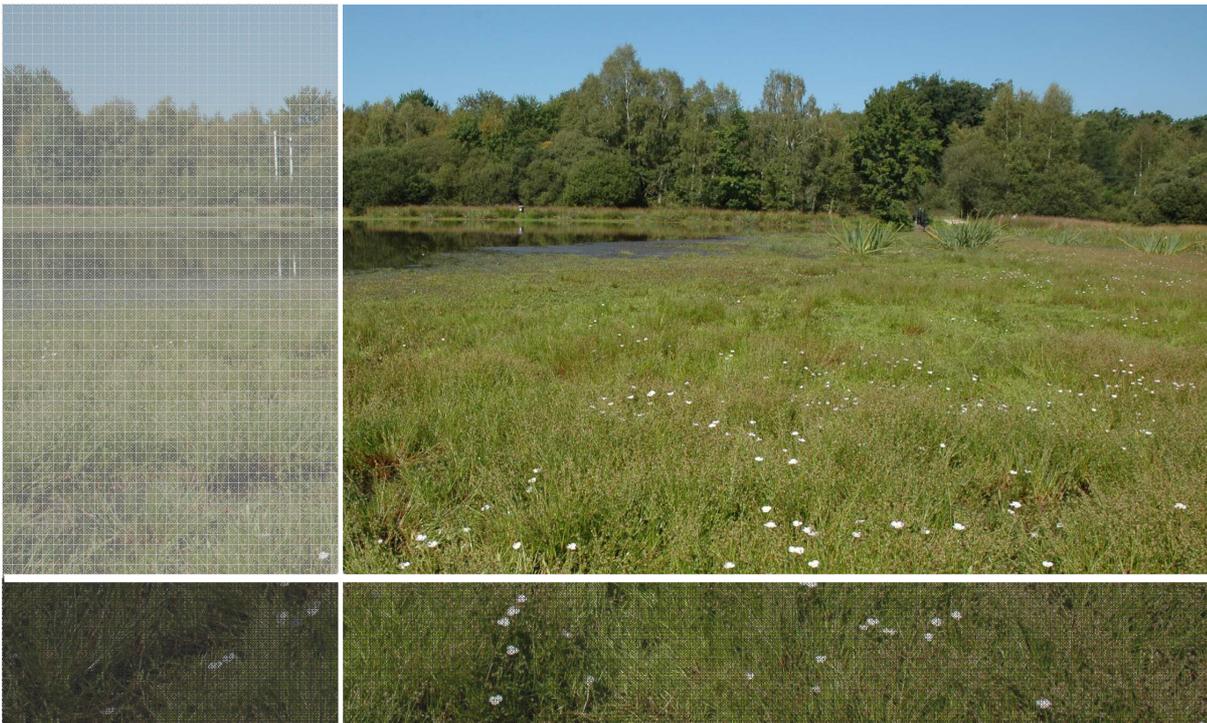


Conservatoire botanique national du Bassin parisien
Une structure au cœur du développement durable

Connaître
Comprendre
Conserver
Communiquer

Expertise flore/habitats Etang de l'A71 à Salbris (41)

Compte-rendu d'expertise



Conservatoire botanique national du Bassin parisien
UMS 2699 - Unité Inventaire et suivi de la biodiversité
Muséum national d'Histoire naturelle
61, rue Buffon - CP 53 - 75005 Paris - France
Tél. : 01 40 79 35 54 - cbnbp@mnhn.fr

Expertise flore/habitats

Compte-rendu d'expertise

Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre, sous la responsabilité de

**Frédéric Hendoux, directeur du Conservatoire
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 5, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : cbnbp@mnhn.fr**

**Jordane Cordier, responsable de la délégation Centre
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
5, avenue Buffon – BP 6407, 45064 Orléans Cedex 02
Tel. : 02 38 49 96 76 – Fax : 02 38 49 96 73
E-mail : cordier@mnhn.fr**

Rédaction et mise en page : Jordane CORDIER, Nicolas ROBOÛAM

Étude subventionnée et menée pour le compte de :
**DREAL Centre
5, avenue Buffon – BP 6407
45064 ORLEANS Cedex 2**

Crédit photo Nicolas ROBOÛAM

Sommaire

1 – Cadre général et localisation de l'expertise	3
1.1- Cadre de l'expertise	3
1.2- Déroulement de l'expertise	3
1.3- Localisation	3
1.4- Présence de zone d'intérêt et de protection	4
2 – Résultats de l'expertise	4
Conclusion	6

1. Cadre général et déroulement de l'expertise

1.1- Cadre de l'expertise

Suite à une présentation de COFIROUTE du patrimoine naturel géré au sein de l'emprise de son réseau autoroutier le 16 novembre 2010 à la DREAL, le CBNBP et la DREAL Centre, ont conjointement demandé l'autorisation d'accès à l'étang du « chalet de Lignières » le long de l'A71. L'objectif étant la réalisation d'une expertise floristique dans le cadre de l'Inventaire permanent des ZNIEFF et de la Mission Natura 2000 Sologne afin de confirmer et préciser l'intérêt patrimonial de cette zone humide présentant une configuration topographique et hydrographique favorable à l'expression d'une flore patrimoniale. Cette expertise a également été motivée par la présentation de l'entreprise COFIROUTE de premiers éléments d'expertise concernant la faune et la flore démontrant un intérêt particulier.

1.2- Déroulement de l'expertise

La visite de terrain s'est déroulée le 2 septembre 2011, sur une matinée et a été réalisée par Jordane CORDIER et Nicolas ROBOÜAM du Conservatoire botanique national du Bassin parisien, et par Francis OLIVEREAU et Sandrine REVERCHON de la DREAL Centre.

1.3- Localisation

Le site expertisé est situé le long de l'A71, à l'ouest entre les lieux-dits « la Billarderie » et « le Chalet de Lignières » sur la commune de Salbris dans le Loir-et-Cher.

Cette zone est incluse dans l'emprise autoroutière et constituée principalement d'un étang très peu profond, propice au développement de vastes zones de marnage permettant l'expression d'une végétation spécifique sur des grandes surfaces. Il est immédiatement entouré de boisements humides et de layons étroits.

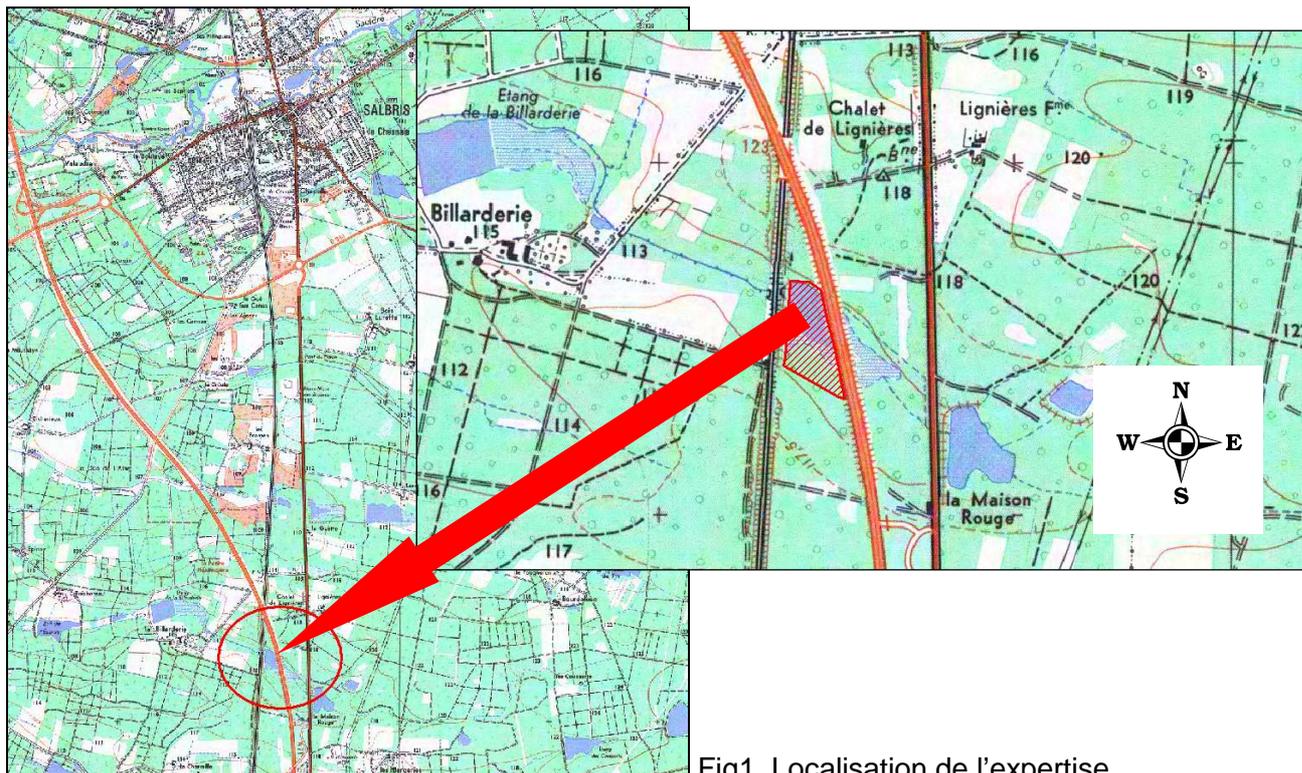


Fig1. Localisation de l'expertise

1.4- Présence de zone d'intérêt et de protection

Le site n'est concerné par aucune Znieff de type I ou II. Il est inclus dans sa totalité au site Natura 2000 n° 2402001 "Sologne".

2. Résultats de l'expertise

Cette zone est composée d'un ensemble de milieux humides :

- Un étang représentant l'essentiel de la zone étudiée où ont été recensées deux espèces protégées au niveau national (*Luronium natans*, *Pilularia globulifera*) et une espèce protégée au niveau régional (*Carex lasiocarpa*). L'étang est composé de vastes étendues de végétations amphibies (22.313 ; 3110-1) en très bon état de conservation et de communautés flottantes de potamots et de Fluteau nageant (22.433). La population de Fluteau nageant (*Luronium natans*) observée est l'une des plus importantes connues en Sologne à ce jour, voire en région Centre avec une population estimée à plusieurs milliers d'individus réparties sur l'ensemble de l'étang.
- un layon longeant le grillage au sud de l'étang présentant un intérêt tout particulier à proximité du talus autoroutier où a été observée deux espèces protégées, une au niveau national (*Drosera intermedia*) et une au niveau régional (*Osmunda regalis*) et des petites zones de landes humides (31.11 ; 4010-1) en mauvais état de conservation.
- une coupe forestière d'une boulaie de recolonisation forestière (41.B11) sur sols hydromorphes et de dépressions humides où dans ses dernières s'expriment des

végétations amphibies où aucune espèce patrimoniale n'a pu être observée en dépit d'une potentialité apparente méritant le maintien des suivis engagés.

Les espèces patrimoniales observées sur le site :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts
<i>Anagallis tenella</i> (L.) L.	Mouron délicat (m.)	• Espèce végétale déterminante en Centre
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl.	Baldellie fausse-renoncule (f.)	• Espèce végétale déterminante en Centre
<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh.	Laïche filiforme (f.), Carex filiforme (m.)	• Espèce végétale protégée en région Centre • Liste des espèces menacées du Centre - En danger (EN) • Espèces végétales déterminantes en Centre
<i>Drosera intermedia</i> Hayne	Droséra intermédiaire (f.), Rossolis intermédiaire (m.)	• Espèce végétale protégée sur le territoire national • Liste des espèces menacées du Centre - En danger (EN) • Espèce végétale déterminante en Centre
<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult.	Scirpe ovoïde (m.)	• Espèce végétale déterminante en Centre
<i>Eleogiton fluitans</i> (L.) Link	Scirpe flottant (m.)	• Espèce végétale déterminante en Centre
<i>Erica tetralix</i> L.	Bruyère à quatre angles (f.)	• Espèce végétale déterminante en Centre
<i>Hypericum elodes</i> L.	Millepertuis des marais (m.)	• Espèce végétale déterminante en Centre
<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott	Ludwigie des marais (f.), Isnardie des marais (f.)	• Espèce végétale déterminante en Centre
<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	Flûteau nageant (m.)	• Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe II et IV • Espèces végétales protégées sur le territoire national • Convention de Berne : Annexe I • Liste des espèces menacées du Centre – Vulnérable (VU) • Espèce végétale déterminante en Centre
<i>Osmunda regalis</i> L.	Osmonde royale (f.)	• Espèces végétales protégées en région Centre • Espèce végétale déterminante en Centre
<i>Pilularia globulifera</i> L.	Pilulaire à globules (f.)	• Espèces végétales protégées sur le territoire national • Espèce végétale déterminante en Centre
<i>Radiola linoides</i> Roth	Radiole faux-lin (f.)	• Liste des espèces menacées du Centre – Vulnérable (VU) • Espèce végétale déterminante

		en Centre
--	--	-----------

A noter également la suspicion de présence du Jonc hétérophylle (*Juncus heterophyllus*) mais qui ne peut être confirmé actuellement, en l'absence d'éléments suffisants (individus en fleurs) pour le déterminer avec certitude. Il pourra être confirmé lors des suivis ultérieurs. La présence d'espèces patrimoniales supplémentaires n'est certainement pas à exclure notamment celles relevant du cortège d'espèces annuelles du *Cicendion filiformis* (22.3233) et de l'*Elatino triandrae-Eleocharitenion ovotae*.

Conclusion

L'expertise, menée dans une période favorable à l'observation des milieux humides, a permis de révéler un intérêt certain du site pour la flore et les habitats. Ces conclusions confirment la nécessité et la justification de la gestion conservatoire menée par COFIROUTE sur cette zone. De plus la patrimonialité de cet étang est avérée pour le site Natura 2000 Sologne au titre des habitats présents mais également au vue de l'importance de la population de *Luronium natans* espèce de l'annexe II de la Directive Habitats et relevant également d'un Plan National d'Action.

Cette zone fera l'objet d'une proposition de ZNIEFF à soumettre à la validation du CSRPN et du MNHN en raison de l'état de conservation et de la surface des habitats observés et de la présence de 13 espèces déterminantes au titre des ZNIEFF dont trois sont protégées au niveau national et deux au niveau régional. Cette proposition nécessitera toutefois une expertise complémentaire de la partie de l'étang située à l'est de l'autoroute afin de définir un zonage précis et complet.